ARRETE N°

Attribution de la part variable de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (I.S.F.E.)

DE M…………………………………..

GRADE…………………

Le Maire (ou le Président) de ………,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L714-4 à L714-13,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l’application de l’article L714-4 susvisé,

*Au choix :*

Vu le décret n°94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

OU
Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

OU
Vu le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;

OU
Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération n°…… du …… relative à la mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement,

Considérant qu’il appartient au Maire *(ou Président)* de déterminer par arrêté, dans le cadre fixé par la délibération du Conseil Municipal *(ou Conseil Communautaire ou Conseil d'Administration)* le montant des attributions individuelles,

Considérant que l’engagement professionnel de l’agent ainsi que sa manière de servir justifient l’attribution de la part variable de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 :

 M……………… percevra une part mensuelle variable de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement, au titre de l’année 20….., d’un montant brut de ………..euros pour un temps complet.

ARTICLE 2 :

Cette indemnité sera versée comme suit :

* …….€ bruts annuels versés mensuellement pour un temps complet,
* …….€ bruts versés annuellement pour un temps complet.

*Le cas échéant pour la première année d’attribution pour expliquer que la part versée mensuellement dépasse les 50% du plafond total: Au vu du régime indemnitaire versé antérieurement, M………………………….. bénéficie de l’application du dispositif de sauvegarde pour la période du ………….. au ……………....*

ARTICLE 3 :

Possibilité de rappeler les règles concernant le maintien ou non prévues dans la délibération.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services (ou Secrétaire Général de Mairie ou directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e)

Ampliation sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable public.

Fait à , le

Le Maire (ou Le Président ou Par délégation)

*(prénom, nom lisibles et signature)*

**Le Maire (ou le Président) :**

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• Informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) ou via l’application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Notifié le .............................**

**Signature de l’agent :**